

NOTE EXPLICATIVE BUDGET 2027 EGLISE DE BERNISSART

1. Budget 2027 tel qu'arrêté par le conseil de fabrique

Par rapport au budget 2026 : Les recettes et dépenses passent de 30.730,62€ au budget 2026 à 36.161,03€ soit une augmentation de 5.430,41€.

A.Principales modifications en dépenses ordinaires et explications

D1 à D10	Objets de consommation liés au culte : le nombre de messes célébrées a doublé depuis le 2ème trimestre 2026. Les frais d'hosties, vin, cierges, chauffage et électricité seront en augmentation en 2027 par rapport au budget des années précédentes. +405€
D11A	Matériel pour l'entretien de l'église : remplacement de l'aspirateur et achat de sacs (200€) +130€
D12	Achat d'ornements et objets sacrés : achat d'une nouvelle chasuble verte d'été +300€
D17	Traitement du sacristain : Après avoir eu un bénévole durant une partie de l'année 2025 et 2026, la fabrique a engagé un nouveau sacristain. Le budget pour ce poste est donc en augmentation et retrouve son niveau de 2024, dernier exercice où il y a eu un sacristain toute l'année. +2917,45€ Les comptes D50A (charges sociales et frais de gestion) ainsi que R18A (quote-part des travailleurs dans les charges sociales) seront également en augmentation. +1717,09€
D27	Entretien et réparation de l'église : L'augmentation de budget est prévue pour la réalisation du plan de position, du schéma unifilaire, le dépannage du déclenchement de la chaudière, le dépannage et remplacement de luminaires. Ces travaux sont nécessaires pour une mise en conformité. En 2026 : 3.000€ et en 2027 : 4.500€ +1500€
D30	Entretien et réparation de la cure : la fabrique ne prévoit pas de réparation particulière afin de limiter les coûts (en 2026:2.350€ et en 2027 : 1.350€) -1000€
D32	Entretien et réparation de l'orgue : pas d'entretien prévu en 2027 mais besoin d'une ampoule de rechange (+50€)
D35A	Extincteurs -400€
D50Mc	L'engagement d'un sacristain entraîne une diminution des défraiements prévus pour les bénévoles. En 2026 : 3.460€ et en 2027 : 2.560€ -900€
D50Nb et c	Dépenses diverses : La paroisse prévoit la création d'un QR code à proposer aux paroissiens lors des collectes. Achat de fleurs pour l'autel, les chapelles ... +270€

B.Principales modifications en recettes

1. Recettes extraordinaires : +4321,58€

Le boni présumé de l'exercice précédent est estimé à 9.846,08€ au budget 2027 alors qu'il atteignait 5.524,50€ au budget 2026, soit une augmentation de 4.321,58€.

2. Recettes ordinaires(hors intervention communale)

Ces recettes ordinaires passent de 3.002,15€ en 2026 à 3.298,46€, soit une augmentation de 296,31€.

Cette augmentation de recettes (hors intervention communale) de 4.617,89€ combinée à une augmentation de dépenses de 5.430,41€ explique l'augmentation de l'intervention communale de 812,52€. L'intervention communale passe en effet de 22.203,97€ en 2026 à 23.016,49€.

2. Budget 2027 tel que proposé par l'administration communale au conseil

L'administration communale prévoit toujours à son budget extraordinaire un montant destiné à des travaux dans les églises. Cela est préférable à l'inscription de ces travaux dans les budgets de fabrique d'église, car cela impacte alors le budget ordinaire de la commune.

Il est donc proposé au conseil de prendre sur ce crédit communal extraordinaire une dépense de 4000€ sur les 4500€ prévus à l'article D27 du budget de la fabrique (afin de leur laisser 500€ pour les petites dépenses qui pourraient arriver), consistant en une mise en conformité du bâtiment.

La proposition est donc de réformer le budget comme suit :

	arrêté par la fabrique:	Approuvé par la commune:
*Article D27:entretien-réparation église	4500€	500€
*Dépenses ordinaires chapitre 2	30396,03€	26396,03€
*Dépenses totales	36161,03€	32161,03€
*Recettes ordinaires totales	26314,95€	22314,95€
*intervention communale	23016,49€	19016,49€